

## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



### La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

eBau N°: 2025-13733 / 231731

#### Avis de construction

**Maître d'ouvrage :** Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, représentée par sd ingénierie biel-bienne sa, rue Centrale 115 Nord, 2501 Biel/Bienne

**Auteur du projet :** sd ingénierie biel-bienne sa, rue Centrale 115 Nord, 2501 Biel/Bienne

**Projet de construction :** Assainissement des équipements vétustes et présentant un risque de sécurité

**Emplacement :** La Neuveville, Port de la Gravière, parcelle lac de Bienne et parcelle no 1193

**Plan de zones :** Plan de protection des rives « St-Joux, Les Larrus » no 3, surface destinée à l'amarrage de bateaux et zone affectée à des besoins publics A (déstinée à la détente), lac de Bienne / hors zone à bâtir

**Dérogations :** Construction hors de la zone à bâtir (art. 24 ss LAT), bâtiments et installations dans les eaux, au bord, au-dessus (art. 48 LAE), dérogation selon la loi sur les rives des lacs et des rivières (art. 6 al. 3 LRLR)

**Remarque :** Aménagement et exploitation extensifs de l'espace réservé aux eaux (art. 41c Oeaux)

**Délai de dépôt public et d'opposition :** 8 décembre 2025

**Lieu du dépôt :** Administration communale de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

**Dépôt public en ligne :** La demande de permis de construire peut également être consultée jusqu'au délai d'opposition sous le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances/231731>

Les oppositions, réserves de droit ainsi que les demandes de compensation des charges doivent être adressées par écrit et motivées à la Préfecture de Biel/Bienne, Hauptstrasse 6, case postale 304, 2560 Nidau. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées ou en grande partie identiques ont l'obligation d'indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans les délais. Préfecture de Biel/Bienne

Municipalité de La Neuveville

### Séance d'information sur la rénovation énergétique, les subventions et le prêt citoyen

La législation en matière d'énergie évolue constamment, ce qui rend parfois difficile la

compréhension des démarches à suivre lorsqu'on souhaite rénover son bâtiment.

Afin d'accompagner les propriétaires dans leurs projets, le Centre régional de conseil en énergie du Jura bernois, en partenariat avec le Service de l'énergie de La Neuveville, organise une séance d'information publique consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments.

Cette soirée, ouverte à toutes et tous, offrira l'occasion de mieux comprendre les règles en vigueur et de planifier ses projets énergétiques en toute connaissance de cause. En effet, la législation n'autorise plus le remplacement d'un chauffage électrique ou au mazout par un système similaire lorsque l'enveloppe du bâtiment n'est pas suffisamment isolée. Il est donc essentiel d'anticiper les travaux, de prévoir les investissements nécessaires, souvent importants, et de faire les bons choix.

En deuxième partie de soirée, le Service de l'énergie de La Neuveville (SELN) présentera :

- le Fonds spécial pour une utilisation rationnelle de l'énergie
- le prêt citoyen

Les présentations aborderont les prescriptions actuelles, les subventions disponibles ainsi que plusieurs exemples concrets de rénovations énergétiques.

Jeudi 20 novembre à 19 h 30  
Cinéma, Place de la Gare 3

Entrée libre.

Le Service de l'énergie



### Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudedesse.ch

#### Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :

LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H

VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

| Jours    | Matin       | Après-midi |
|----------|-------------|------------|
| Lundi    | 8h - 12h    | 14h - 18h  |
| Mardi    | 10h - 11h30 | Fermé      |
| Mercredi | 10h - 11h30 | Fermé      |
| Jeudi    | 8h - 11h30  | 14h - 16h  |
| Vendredi | 10h - 11h30 | Fermé      |

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

**Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:**

**Adresse postale :** Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

**Adresse e-mail :** [info@leplateaudedesse.ch](mailto:info@leplateaudedesse.ch)

**Téléphone :** 032 315 70 70

**Site internet :** [www.leplateaudedesse.ch](http://www.leplateaudedesse.ch)

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

| Jours | DU       | AU       | Raison                |
|-------|----------|----------|-----------------------|
| Lundi | 22.12.25 | 02.01.26 | Fermeture fin d'année |

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

| Lundi         | Mercredi      | Samedi     |
|---------------|---------------|------------|
| 10h30 - 11h30 | 16h30 - 18h30 | 9h - 11h30 |

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.  
Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

### PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4<sup>e</sup> trimestre 2025

#### Stationnements

**Diese :** Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11 h et 12 h

**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13 h 30 et 14 h 30

**Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

**22 novembre, 6 décembre, 20 décembre**  
*L'administration communale*

#### Avis de construction

Requérants : M. Matti Vogel, Berne et M. Christoph Vogel, Münchwilen

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers : M. Matti Vogel, Berne et M. Christoph Vogel, Münchwilen

Projet : Rénovation du chalet de vacances, parcelle N° 1295, Ch. des Noisetiers 37, village de Prêles

Zone : Agricole

Dérogation : 24 ss LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau

communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 novembre au 14 décembre 2025, publication dans la FO du 19 novembre 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 14 novembre 2025

Secrétariat communal

#### Calendrier de l'Avent

Le calendrier des fenêtres de l'Avent se promènera cette année dans les 3 villages de notre commune.

Vous souhaitez décorer une fenêtre ou offrir un moment de convivialité, inscrivez-vous dès maintenant !

Renseignements et inscriptions : [morgane.matter@gmail.com](mailto:morgane.matter@gmail.com)

#### eBill - sûr, simple et écologique

Vous avez, dès à présent, la possibilité de recevoir électroniquement les factures directement dans votre espace bancaire.

Inscrivez-vous depuis votre e-banking, sous la rubrique e-bill. Dans la liste des fournisseurs, vous nous trouvez sous : Commune mixte de Plateau de Diesse.

L'administration communale

## Noël des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Chères et Chers Aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse, nous avons le plaisir de vous convier pour le repas de Noël qui aura lieu le

**Mercredi 10 décembre 2025 à 16 h**  
Au Battoir de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 au plus tard !

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email : [info@leplateaudedesse.ch](mailto:info@leplateaudedesse.ch)
- Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de novembre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

## Sable à chats dans les robidogs

Depuis quelque temps, il est constaté que certains citoyens déposent la litière de leur chat dans des robidogs.

Même si le chat est un animal de compagnie, son sable ne peut malheureusement pas être évacué de la sorte, étant donné qu'aucune taxe spécifique n'est perçue par la commune pour ces animaux.

La commune compte sur votre compréhension et remercie les propriétaires de chats de bien vouloir éliminer ces litières avec les ordures ménagères déposées dans les conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

## Annulation de l'Assemblée communale du 20 novembre 2025

En raison de problèmes logistiques, nous ne serons malheureusement pas en mesure de tenir la session prévue le 20 novembre de notre assemblée communale, qui est donc annulée.

Nous remercions les ayants droit de bien vouloir en prendre note, sachant que la prochaine assemblée communale est prévue le 16 décembre 2025, selon convocation publiée aujourd'hui en parallèle.

Prêles, le 14 novembre 2025

L'administration communale

## Fermeture de l'administration communale, de la halle polyvalente de Prêles et de la déchetterie

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 y compris.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La déchetterie de Diesse sera fermée :

24.12.2025  
27.12.2025  
31.12.2025

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'OAC de Bienne au numéro 031 636 70 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch). Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026.

L'administration communale

Commune Mixte de Plateau De Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

### Convocation

à l'Assemblée communale  
du mardi 16 décembre 2025 à 19 h 30  
Salle du Battoir à Diesse

#### Ordre du jour

##### 1. Budgets2026

- a) Introduction
- b) Présentation et approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville
- c) Présentation et approbation du budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- d) Présentation et approbation du budget communal 2026 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

##### 2. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière (4430 m<sup>2</sup> à CHF 265.00 / m<sup>2</sup>)

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière
- c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse

## 3. Élection de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029

a) Proposition du Conseil communal: Fiduciaire G16, Bienne

b) Élection de l'Organe de vérification des comptes de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029

## 4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)

## 5. Assermentation des nouvelles autorités élues

a) Promesses solennelles des membres du Conseil communal

b) Promesses solennelles des membres des Commissions communales

## 6. Informations du Conseil communal

### 7. Divers et imprévus

#### Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation publique au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 14 novembre au 16 décembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

[http://www.leplateaudedesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

• Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 14 novembre 2025



“  
UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORQU'IL EST  
À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT.”

- PYTHAGORE -

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7



## Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

## Message explicatif du Conseil communal pour l'élection complémentaire du 30.11.2025

**Élection libre le 30 novembre 2025 pour 2 postes de conseiller(ère) communal(e) pour la législature 2026-2029**

Par voie de circulation, le Conseil communal a proclamé élus tacitement la maire ainsi que 4 conseillers(ères) selon les listes valablement déposées dans les délais. Il reste ainsi deux postes vacants de conseiller(ère) communal(e) qui devront être repourvus par une élection aux urnes le 30 novembre 2025.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour **n'importe quelle personne éligible** pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

**Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.**

Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

## Places communales

L'hiver approche et avec lui le déneigement. Afin que ce dernier puisse être effectué de façon adéquate et sans dégâts, les propriétaires des véhicules ou remorques entreposés sur les places vers l'ancien télésiège ainsi que vers l'Impasse des Lutins sont priés d'enlever leurs biens au plus tard d'ici au

**20 novembre 2025**

faute de quoi des mesures seront prises et les véhicules seront enlevés aux frais de leur propriétaire. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Commune de Nods

Commune mixte de Nods

## Mesures à respecter afin de faciliter le déneigement

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit. D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

## Épandage d'engrais de ferme

Aux portes de l'hiver, nous rappelons que l'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne représente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrains de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Conseil communal

## Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Jeudi 11 décembre 2025 à 20 heures  
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Elections pour la législature 2026-2029
  - a) Président(e) des assemblées
  - b) Vice-président(e) des assemblées
  - c) Organe de vérification des comptes
- 3) Budgets 2026
  - a) Présentation des budgets 2026 de la commune de Nods, de la communauté scolaire du Plateau de Diesse, de la communauté scolaire du collège du district et du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
  - b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
  - c) Approbation du budget de la communauté scolaire du collège du district
  - d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
  - e) Approbation du budget communal 2026, taxe immobilière à 1.5% et quotité d'im-pôt à 1.64 restent inchangées
- 4) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour le remplacement et la mise aux normes de la ventilation de la halle de gym
  - a) Présentation
  - b) Approbation

5) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 800'000.- pour la réfection du chemin des Auges

- a) Présentation
- b) Approbation

6) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la réfection du chemin de Combatte

- a) Présentation
- b) Approbation

7) Communications du Conseil communal

- 8) Divers

**Remarque:** Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement 30 jours avant sa tenue au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur le site Internet de la Commune de Nods.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courteiry, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif. Le recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre les conclusions, indiquer les faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Nods, le 07.11.2025

Conseil communal

## Recherche Berger

La Commune mixte de Nods met en soumission 1 poste de Berger pour les métairies suivantes:

- 1 berger pour les métairies Neuf Chalet et Vieux Chalet (environ 160 génisses)

Dès l'été 2026 et suivants.

Profil souhaité:

- Bonne connaissance du bétail,
- Expérience dans le domaine agricole,
- Sens des responsabilités et de l'organisation.
- Possibilité de tenir une petite buvette.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec M. Francis Conrad, au N° de tél. 079 694 12 61.

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods ou éventuellement par courriel avec mention « Berger » à l'adresse électronique commune@nods.ch jusqu'au 10 décembre 2025.

Conseil communal de Nods

## Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**28 et 29 novembre 2025**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8 h**

Rappel important: le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

## 8 I PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Dimanche 16 novembre

10h, Blanche-Eglise, culte «le sel de la terre, la lumière du monde» avec la pasteure Marianne Chappuis  
Textes bibliques: Esaié 2, 1-5 et Matthieu 5, 13-16  
Chants de l'assemblée: 100B, 22/01, 47/12, 45/04  
Organiste: Jean-Luc Thellin

#### Mardi 18 novembre

14h30, maison de paroisse, chant

#### Mercredi 19 novembre

10h, salle Schwander, groupe de prière

#### Jeudi 20 novembre

14h30, maison de paroisse, conférence sur la collégiale de Neuchâtel avec M. De Salis

#### Samedi 22 novembre

18h30, maison de paroisse, concert «Phazz with musicians». Entrée libre

#### Dimanche 23 novembre

10h, Blanche-Eglise, culte avec l'animateur de paroisse Christian Borle.  
17h, Café-Théâtre de la Tour de Rive, spectacle «Théodore Monod» par la compagnie de la Marelle. Réservations au 032 751 29 84

*La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h*

#### A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66  
Marie-Laure Kraft Golay, pasteure, 032 315 11 53  
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28  
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58  
Julien Neukomm, 078 632 92 49  
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35  
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 16. November

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik). Fahrdienst ab Bahnhof Ligerz bei Bedarf, Anmeldung unter 079 438 28 87.

#### Pikettdienst

14. November bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes dominicales

Dimanche 16 novembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 23 novembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 23 novembre 2025, 10.00, messe patronale de Christ-Roi quadrilingue (F/D/I/E), Christ-Roi, Bienne

Dimanche 30 novembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 30 novembre 2025, dès 09.30 (messe à 11 h), Temps communautaire, Christ-Roi, Bienne

#### Conférence

Conférence de Maurice Sessou, de l'Abbaye de St-Maurice «L'Esprit saint et l'espérance»  
Mercredi 19 novembre 2025, 19.30, salle Ste-Cécile, cure Ste-Marie, Bienne

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÈLES

#### Dimanche 16 novembre

Culte à la Blanche Eglise La Neuveville, 10h

#### Groupe de recueillement

Jeudi 20 novembre, 13h30, église de Diesse, moment de partage et de recueillement

#### Marché de Noël

Dimanche 23 novembre, Battoir de Diesse, 10h00

culte avec photos du Plateau de Richard Tucker, 11h00 ouverture des stands repas raclette, hot-dog... animations pour les enfants

#### Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 28 novembre de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Prochaine rencontre, vendredi 7 novembre. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88 Rencontre suivante: Vendredi 12 décembre

#### Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86  
Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Dimanche 16 novembre

10h, culte à La Neuveville.

#### Mardi 18 novembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

#### Dimanche 23 novembre

10h, culte à La Neuveville et à Diesse.

#### Dimanche 30 novembre

De 11h à 16h, vente de paroisse. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous confectionner de bonnes pâtisseries. En cas d'intérêt, merci de contacter Mme Liliane Darioly au 079 408 77 29.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66  
marianne.chappuis@paref2520.ch

#### Catéchèse professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lillianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Paroisse Catholique de La Neuveville - Plateau de Diesse

### Assemblée de Paroisse

Convocation à l'Assemblée de Paroisse du

Mardi 2 décembre 2025 à 20h  
à la salle de paroisse, La Neuveville

#### Ordre du jour:

- 1) Méditation
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 03.06.2025
- 4) Budget 2026
- 5) Travaux prévus pour 2026 (panneaux solaires et pompes à chaleur)
- 5) Informations de l'équipe pastorale
- 6) Rapport du délégué de la paroisse au parlement de l'Église nationale cath. rom. du Canton de Berne
- 7) Rapport du Président du Conseil de paroisse
- 8) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse  
Jean-Pierre Latscha

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

## Adresses utiles

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD)

#### LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile: tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h 30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)

[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.

Renseignements: 032 315 21 32

[www.rebbbaumuseum.ch/fr](http://www.rebbbaumuseum.ch/fr) - [info@rebbbaumuseum.ch](mailto:info@rebbbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

#### MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch)

### PLATEAU VIVANT

#### RENCONTRES «Le temps de vivre»

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

### CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 14.11.2025 20h

Eric Constantin

Vendredi 21.11.2025 20h

La Légende

Dimanche 23.11.2025 17h

Cie de la Marelle

Samedi 13.12.2025 20h

The Sparkle Family

Vendredi 09.01.2026 20h

Nicolas Fraissinet

Vendredi 16.01.2026 20h

Sten & Chardon

Vendredi 30.01.2026 20h

Maria Mettral

Vendredi 06.02.2026 20h

Marc Donnet-Monay

Samedi 07.02.2026 20h

Marc Donnet-Monay

Vendredi 13.02.2026 20h

Carrousel

Vendredi 09.01.2026 20h

Nicolas Fraissinet

Vendredi 16.01.2026 20h

Sten & Chardon

Vendredi 30.01.2026 20h

Maria Mettral

Vendredi 06.02.2026 20h

Marc Donnet-Monay

Samedi 07.02.2026 20h

Marc Donnet-Monay

Vendredi 13.02.2026 20h

Carrousel

Samedi 21.02.2026 20h

Heid Happy & Friends

Vendredi 27.02.2026 20h

Bruno Coppens